
Consultation en prévision du budget de 2019



Août 2018

RECOMMANDATIONS

1. Compétitivité des infrastructures

- a) Faire preuve d'audace dans l'ordonnement des ressources financières fédérales pour répondre aux besoins d'infrastructure des municipalités rurales afin que l'agriculture puisse mettre des produits en marché et pour renforcer l'attrait de la vie dans les régions rurales du Canada.
- b) Mettre en œuvre un « poste spécifique » dans le budget pour les investissements dans les infrastructures rurales et agricoles, y compris les routes, les ponts, l'atténuation des inondations et l'Internet à haut débit.

2. Compétitivité de la main-d'œuvre

- a) Mettre en œuvre les réformes du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) proposées par le rapport du Comité HUMA déposé au Parlement en septembre 2016, et celles découlant des consultations en cours à Service Canada.
- b) Les réformes doivent rationaliser les processus, enlever les obstacles et éliminer les lourdeurs administratives pour apporter une solution durable à la pénurie chronique de main-d'œuvre dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Si une réforme de fond s'avère impossible, il faut mettre en place un nouveau programme de main-d'œuvre étrangère pour le secteur.
- c) Les réformes doivent fournir une « voie d'accès à la résidence permanente » claire pour les travailleurs étrangers temporaires dont la demande est acceptée.

3. Compétitivité fiscale

- a) Revoir les régimes fédéraux et provinciaux d'imposition des sociétés pour cerner les possibilités d'amélioration et assurer la comparabilité avec nos concurrents, en particulier les États-Unis.
- b) Maintenir un régime compétitif d'imposition des sociétés grâce à des taux comparables d'impôt sur le revenu des sociétés, à la prise en compte de la charge fiscale totale et à des variables spécifiques à chaque type d'impôt (déductions pour achats d'immobilisations, réductions pour la fabrication et la transformation, déductibilité des taxes d'État et locales relativement à l'impôt fédéral américain sur les sociétés).

Consultation en prévision du budget de 2019

Contexte

L'agriculture et l'agroalimentaire représentent une industrie de 100 milliards de dollars qui donne du travail à plus de deux millions de Canadiens. Le rapport de 2017 du Conseil consultatif en matière de croissance économique (le rapport Barton) désignait l'agriculture et l'agroalimentaire comme un secteur à forte croissance susceptible d'accroître considérablement sa contribution à l'économie canadienne.

La demande mondiale de produits agricoles continuera de croître, et le Canada est particulièrement bien placé pour tirer parti de cette croissance. Pour ce faire, nous devons toutefois saisir les chances qui se présentent et éliminer les obstacles.

L'expansion des industries agricoles et agroalimentaires du Canada est tout simplement limitée. Les défis à la croissance et à la compétitivité sont posés par la détérioration des infrastructures, la pénurie de main-d'œuvre et un fardeau fiscal de plus en plus lourd.

Compétitivité des infrastructures

1. Enjeu

La détérioration des infrastructures rurales est un obstacle à la compétitivité et à la croissance. La plupart des exploitations agricoles sont situées dans de petites municipalités rurales dont l'assiette fiscale est limitée et qui ne peuvent se permettre, même avec des fonds de contrepartie, de faire les investissements nécessaires. C'est particulièrement le cas pour les routes et les ponts locaux, alors qu'ils procurent un avantage national en permettant le transport des produits agricoles du Canada.

Les efforts visant à relier les communautés rurales au service Internet à haut débit doivent également se poursuivre. De plus en plus d'entreprises agricoles sont actuellement exploitées sur des plateformes numériques basées sur le Web. Un service Internet fiable est une condition préalable au maintien d'un avantage concurrentiel dans la production agricole mondiale.

Malgré l'ampleur de l'enveloppe de financement des infrastructures octroyée par le gouvernement fédéral, les infrastructures dans les collectivités rurales n'en bénéficient que fort peu. Cette carence a incité certaines municipalités à adopter des politiques contre-productives telles que la taxe sur le bétail dans le comté de Lethbridge.

2. Recommandations sur la compétitivité des infrastructures

- a) **Faire preuve d'audace dans l'ordonnancement des ressources financières fédérales pour répondre aux besoins d'infrastructure des municipalités rurales afin que l'agriculture puisse mettre des produits en marché et pour renforcer l'attrait de la vie dans les régions rurales du Canada.**

- b) Mettre en œuvre un « poste spécifique » dans le budget pour les investissements dans les infrastructures rurales et agricoles, y compris les routes, les ponts, l'atténuation des inondations et l'Internet à haut débit.**

Infrastructures dans le comté de Lethbridge

Le comté de Lethbridge, dans le sud de l'Alberta, abrite certaines des terres les plus productives du Canada pour les cultures et l'élevage.

Un investissement fédéral important dans l'irrigation s'est ajouté à des conditions climatiques favorables pour faire de ce comté la quatrième région d'Amérique du Nord pour l'engraissement du bétail, après le Texas, le Nebraska et le Kansas.

En janvier 2018, l'Alberta comptait 4,6 millions de bovins de boucherie (47,3 % du cheptel national) et représentait 68 % de la production totale de bovins d'engraissement au Canada. Une grande partie de cette activité se situe dans la région de Lethbridge, où jusqu'à 500 000 bovins peuvent se faire engraisser à tout moment.

Les administrations municipales du sud de l'Alberta ont du mal à faire les investissements d'infrastructure nécessaires pour continuer de soutenir les besoins de cette riche région agricole.

Par exemple, le comté de Lethbridge a un déficit annuel en infrastructures de 3,5 millions de dollars pour ses routes et ses ponts. En raison de ce manque à gagner et d'une assiette fiscale limitée, le comté a de plus en plus souvent recours à la restriction ou l'interdiction de la circulation sur ses ponts ou ses routes.

Le comté a également mis en place une taxe controversée sur les têtes de bétail qui oblige les propriétaires de bétail à payer une taxe sur chaque animal dans leurs établissements. En 2017, cette taxe était fixée à 2,50 \$ par tête. Un parc d'engraissement bovin d'une capacité de 30 000 têtes doit donc payer 75 000 \$. Cette taxe a érodé la compétitivité des engraisseurs de bovins dans le sud de l'Alberta.

Les programmes d'infrastructure et le financement fédéral à venir ne doivent pas faire fi des besoins des régions rurales du Canada. Dans le prochain budget, le CCNA estime que le gouvernement devrait s'engager financièrement dans les collectivités rurales du Canada en mettant l'accent sur les routes et les ponts ruraux, qui peuvent représenter jusqu'à 70 % ou plus des dépenses budgétaires annuelles d'une municipalité rurale.

Compétitivité de la main-d'œuvre

1. Enjeu

La pénurie chronique de main-d'œuvre est la plus grande barrière concurrentielle à laquelle doivent faire face l'agriculture et l'agroalimentaire au Canada, où le taux de postes vacants est le plus élevé au Canada.

Le déficit de main-d'œuvre actuel est de 60 000 travailleurs, soit le double des 30 000 d'il y a dix ans, et devrait atteindre 114 000 travailleurs d'ici 2025.

En conséquence, les producteurs primaires déclarent une perte combinée de 1,5 milliard de dollars en recettes monétaires agricoles chaque année. La pénurie de main-d'œuvre ne cause pas seulement des pertes économiques aujourd'hui. Il y aura également des conséquences pour demain : réduction de la compétitivité et de la rentabilité futures, amenuisement des perspectives de croissance et d'expansion futures, menaces sur la sécurité alimentaire du Canada, restriction de notre potentiel d'exportation.

Les engraisseurs de bovins se sont tournés vers le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) en dernier recours pour compléter leur main-d'œuvre canadienne. Cependant, faire venir des travailleurs étrangers par l'intermédiaire du PTET prend beaucoup de temps et d'argent, et le programme lui-même connaît des problèmes administratifs et de paperasserie.

Le système d'immigration n'est pas non plus d'une grande aide. Statistique Canada montre que jusqu'à 99 % de tous les immigrants sont dans la catégorie du regroupement familial, dans celle des réfugiés et des cas humanitaires ou dans celle des personnes hautement qualifiées. Très peu de candidats possèdent les compétences exigées par l'agriculture.

2. Recommandations sur la compétitivité du travail

- a) **Mettre en œuvre les réformes du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) proposées par le rapport du Comité HUMA déposé au Parlement en septembre 2016, et celles découlant des consultations en cours à Service Canada.**
- b) **Les réformes doivent rationaliser les processus, enlever les obstacles et éliminer les lourdeurs administratives pour apporter une solution durable à la pénurie chronique de main-d'œuvre dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Si une réforme de fond s'avère impossible, il faut mettre en place un nouveau programme de main-d'œuvre étrangère pour le secteur.**
- c) **Les réformes doivent fournir une « voie d'accès à la résidence permanente » claire pour les travailleurs étrangers temporaires dont la demande est acceptée.**

Expérience du PTET sur le terrain

Dans le cadre d'un mémoire adressé à Service Canada en 2017, l'ANEB a demandé aux engraisseurs de bovins de décrire leurs difficultés par rapport au PTET. Voici quelques extraits de la déclaration du parc d'engraissement d'Hamiota, au Manitoba.

« Le parc d'engraissement d'Hamiota, qui contient un cheptel de qualité, est situé à Hamiota, au Manitoba. Sa capacité annuelle s'élève à 27 000 bêtes. Parce que nous sommes situés dans une zone rurale, le recrutement est devenu un problème majeur pour nous. »

« Durant les 12 à 24 derniers mois, nous avons fait notre premier essai avec le PTET. Nous souhaitons décrire nos difficultés, car le processus a été passablement difficile, incompréhensible, incohérent, frustrant et lourd sur le plan administratif. Il a également eu un impact sur nos revenus. »

« Service Canada a rejeté notre dernière demande, au printemps, sous prétexte que le salaire minimum actuel n'était pas correctement indiqué dans nos annonces, d'après le site Web du gouvernement du Canada. Mais c'était l'erreur du gouvernement, car cette information n'apparaissait pas dans son site Web. Nous avons dû recommencer à zéro et publier de nouvelles annonces avec les nouveaux renseignements du gouvernement. »

« Notre demande a de nouveau été refusée à cause de l'absence de contrat de bail et d'inspection pour les incendies relativement au logement. En fait, c'était différent des autres provinces. Nous avons ensuite été invités à préparer une nouvelle inscription avec les nouveaux renseignements et à présenter une autre demande. En raison de l'obligation de trouver un logement et de faire faire une inspection, nous ne pouvions pas présenter une autre demande immédiatement. Nous avons perdu les deux candidats que nous avons trouvés à cause de ces délais. »

« Encore une fois, on a rejeté notre demande parce que le salaire que nous annoncions était inférieur à celui de notre employé le moins bien payé pour le service qui embauchait. Il s'agissait de nouveaux renseignements, puisque notre annonce était conforme au CNP et aux spécifications données par Service Canada et aux paramètres du programme. Il n'était pas clair que nous devions rédiger notre annonce en fonction de ce que nous payons actuellement aux employés dans ce poste, car on nous avait dit d'annoncer le poste en fonction des salaires tels qu'ils sont décrits dans le CNP. Nous avons ensuite dû présenter une nouvelle demande. »

« Nous avons de nouveau avisé Service Canada que nous avons un candidat prêt à venir du Mexique, alors quand nous avons fait une nouvelle annonce et une nouvelle demande, on nous a demandé d'envoyer l'EIMT dans 14 jours en nous disant que cette fois, on garderait l'œil dessus. Cependant, notre permis provincial en vertu de la Loi sur le recrutement et la

protection des travailleurs n'est en vigueur que six mois à la fois. À cause de tous les retards au niveau fédéral provoqués par Service Canada, notre permis a expiré et nous avons dû présenter une nouvelle demande provinciale. Nous avons dû reprendre le processus une fois de plus. »

Compétitivité fiscale

1. Enjeu

L'agriculture canadienne doit faire face à un fardeau fiscal croissant de la part de tous les niveaux de gouvernement. Au fédéral, on met en place une nouvelle taxe sur le carbone. À l'échelon provincial, l'impôt sur les bénéfices des sociétés demeure supérieur à celui des États américains, et certaines provinces ont récemment augmenté leurs taux. À l'échelon municipal, l'agriculture est confrontée à de nouvelles taxes étranges telles que la « taxe sur le bétail ». Par ailleurs, il y a eu des réductions des régimes d'imposition des sociétés de nos concurrents, surtout les États-Unis. Par exemple, la *Tax Cuts and Jobs Act (TCJA)* de 2017 a réduit le taux de l'impôt fédéral sur les sociétés des États-Unis, qui est passé de 35 % à 21 %.

2. Recommandations sur la compétitivité fiscale

- a) **Revoir les régimes fédéral et provinciaux d'imposition des sociétés pour cerner les possibilités d'amélioration et assurer la comparabilité avec nos concurrents, en particulier les États-Unis.**
- b) **Maintenir un régime compétitif d'imposition des sociétés grâce à des taux comparables d'impôt sur le revenu des sociétés, à la prise en compte de la charge fiscale totale et à des variables spécifiques à chaque type d'impôt (déductions pour achats d'immobilisations, réductions pour la fabrication et la transformation, déductibilité des taxes d'État et locales relativement à l'impôt fédéral américain sur les sociétés).**

Le fardeau fiscal des engraisseurs de bétail de l'Alberta

L'Alberta compte pour 68 % de la production de bovins de boucherie au Canada et est la quatrième plus grande région d'engraissement du bétail en Amérique du Nord. L'Alberta abrite également les plus grandes usines de transformation du bœuf au Canada. À ce titre, les engraisseurs de bétail de l'Alberta constituent le lien essentiel dans la chaîne de production du bœuf canadien, reliant des dizaines de milliers de grands éleveurs du Canada aux principales usines de transformation du bœuf qui transforment et exportent notre bœuf.

Mais tout ne va pas bien avec ce lien essentiel. Le nombre de bovins en Alberta est passé de 5,7 millions de têtes en 2006 à 4,6 millions aujourd'hui. La production de veaux est en baisse, le nombre de parcs d'engraissement aussi, et la production de bétail engraisé a chuté de 20 %, passant de 2 millions de têtes par an à 1,6 million aujourd'hui.

La pression fiscale contribue à alimenter le déclin. En 2015, le taux d'imposition provincial sur le revenu des sociétés est passé de 10 % à 12 %, et la taxe sur les carburants s'est accrue de 9 ¢ à 13 ¢ le litre, sans bonification de la remise fiscale pour les exploitations agricoles. En 2017, une taxe carbone de 20 \$ par tonne a été mise en place, et elle est passée à 30 \$ en 2018. En 2016, le comté de Lethbridge a introduit une « taxe sur le bétail » de 2,50 \$.

Cette accumulation de taxes érode la compétitivité et diminue la viabilité à long terme.

Le taux d'imposition des sociétés combiné, fédéral et provincial, auquel sont assujettis les éleveurs de bovins de l'Alberta est de 27 % (15 % au fédéral et 12 % au provincial). Le taux combiné effectif est de 23,5 % au Texas et de 26,5 % au Kansas, et la taxe sur le carbone et la taxe locale sur l'élevage n'y existent pas.

Le gouvernement fédéral doit prendre l'initiative et procéder à un examen exhaustif du régime fiscal des entreprises du pays et veiller à ce qu'il soit comparable à celui de nos concurrents internationaux.